

# Etudier en Hainaut!

www.etudierenhainaut.be 



## L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA PROVINCE DE HAINAUT

La Province de Hainaut organise un enseignement fondamental, secondaire de plein exercice, de promotion sociale et supérieur de plein exercice. Il comprend également des CTA, des CEFA ainsi qu'un Centre d'Excellence.

Au total, ce sont près de 46 établissements répartis sur 4 régions du Hainaut : le Centre, Charleroi, la Wapi et Mons Borinage. Hainaut Enseignement compte 35 000 élèves et étudiants.

L'enseignement provincial propose des formations « professionnalisantes ». En prom soc, à la Haute École Condorcet, en secondaire ou en alternance, elles mènent à l'emploi. Elles sont cependant des tremplins vers le supérieur et les unifs.



*Etudier en Hainaut!*  
**LE QUI FAIT QUOI**  
 CPMS / CAREPH / CAPP-HAINAUT

# Sommaire

CPMS..... P.2

CAREPH..... P.4

CAPP-HAINAUT..... P.6

*Etudier en Hainaut!*

CPMS



## MISSIONS/SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les CPMS sont subventionnés par la FWB et dépendent de la Direction générale de Hainaut Enseignement

### DECRET "MISSIONS" DU 14/07/2006

1. Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales pour un développement optimal de l'élève.
2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.
3. Soutenir l'élève, dans la construction de son projet de vie personnel, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle, dans une optique d'orientation tout au long de la vie.

### SECTEUR D'ACTIVITE

Etablissements scolaires du fondamental et du secondaire ordinaires et spécialisés (y compris les CEFA).

#### Remarque :

- 20 % issus de l'enseignement provincial.
- 80 % issus d'autres pouvoirs organisateurs.

### PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- Gratuité des services
- Approche pluridisciplinaire
- Respect du secret professionnel et de la déontologie
- Indépendance vis-à-vis des écoles
- Délivrance d'avis non contraignants

## PUBLIC CIBLE

- POUR tous les élèves de la maternelle à la fin du secondaire .
- AVEC les parents, responsables légaux, équipes éducatives et paramédicales ainsi que tout autre intervenant extérieur.

## CONTENU/CAS CONCRETS

### DECRET DU 14/07/2006 :

1. L'offre de services aux consultants : présentation du projet de centre aux consultants et aux partenaires, courriers expliquant nos missions adressés aux parents et élèves, folders, ...
2. La réponse aux demandes des consultants : une suite est donnée à toute demande émanant des élèves mais aussi des parents, des équipes éducatives, ... (entretiens, bilans, orientation, ...).
3. Les actions de prévention : actions individuelles et collectives (bien-être, santé, harcèlement, décrochage scolaire, absentéisme, maltraitance, ...), concertation avec l'ensemble des partenaires, ...
4. Le repérage des difficultés : le plus tôt possible dans la scolarité via des concertations, des conseils de classe, des observations en classe, des animations, des bilans, du travail de collaboration avec des spécialistes, ...
5. Le diagnostic et la guidance : proposition de pistes de solution suite à l'approche pluridisciplinaire réalisée (exemples : suivi logo, psy, aménagements raisonnables, SAJ, enseignement spécialisé, ...), dérogations d'âge (maintien en maternel, avancement en première primaire, maintien en huitième et neuvième année primaire, au-delà de 21 ans dans l'enseignement spécialisé), ...
6. L'orientation scolaire et professionnelle : actions individuelles et collectives sur la connaissance de soi, construction du projet de l'élève, transition vie scolaire - vie active, accompagnement dans les moments charnières de leur scolarité (changement de niveau, de degré, de filière, entrée dans la vie active), participation à des salons et partenariat avec les opérateurs de formation et d'insertion, ...
7. Le soutien à la parentalité : travail sur le lien famille - école, soutien éducatif, accompagnement et guidance vers les services adéquats, intervention dans les situations de maltraitance, ...
8. L'éducation à la santé : collaboration avec le SPSE (service indépendant des CPMS), le planning familial, le CLPS, actions individuelles et collectives (bien-être, santé, EVRAS, ...).

## PARTENAIRES EXTÉRIEURS

SPSE, SAJ / SPJ, AMO, SAI, SRJ, Médiation scolaire, Équipes mobiles, Service de Santé mentale, Spécialistes (médecins, logo, ergo, psycho, ...)

## POINTS D'ATTENTION

- Nous ne remettons pas d'avis contraignant, les parents restent les seuls à décider.
- Nous ne faisons pas de suivi thérapeutique ni de rééducation.
- Nous ne sommes pas un service d'urgence.
- Nous n'intervenons pas dans l'organisation et les décisions des écoles (notamment en ce qui concerne les contenus pédagogiques et les aspects disciplinaires).
- Le secret professionnel n'est pas à confondre avec le secret partagé ni avec devoir de réserve.



Etudier en Hainaut!

**CAREPH**



**CAREPH**

Cellule Aménagements Raisonables de  
l'Enseignement Provincial du Hainaut

## SECTEUR D'ACTIVITÉS

Aider les établissements scolaires ordinaires, du fondamental et du secondaire, à mettre en œuvre les demandes d'aménagements raisonnables des élèves présentant des besoins spécifiques (Décret du 07/12/2017)

La Cellule est constituée d'un coordinateur "Aménagements raisonnables" par région de la Province.

## PUBLIC CIBLE

- Pour TOUT élève disposant d'un diagnostic datant de moins d'un an (lors de la première demande) posé par un spécialiste du domaine médical, paramédical et/ou psycho-médical ou en difficultés scolaires. Scolarisé dans l'enseignement provincial maternel, primaire et secondaire.
- Pour les équipes éducatives.
- Pour les équipes de directions d'école.



## PARTENAIRES EXTÉRIEURS

CPMS, SAI, SRJ, SSM, AVIQ, équipe d'intégration (spécialisé), spécialistes du domaine médical, paramédical et/ou psychomédical, Réseau ASBL diverses de soutien aux jeunes, et/ou familles

## MISSIONS

**Construire le protocole** « Aménagements raisonnables » en collaboration avec l'élève, ses parents, l'équipe pédagogique, le CPMS et les professionnels de la santé. Concrètement :

- Recevoir les demandes écrites ;
- Planifier les réunions ;
- Analyser les bilans ;
- Rédiger les protocoles ;
- Ajuster le protocole AR tout au long de la scolarité de l'enfant.

**Accompagner l'équipe éducative** dans la mise en place des A.R. :

- Communiquer les protocoles à l'équipe éducative sous forme de carte mentale ;
- Informer sur les pathologies et sur les aménagements adéquats à mettre en place - Réponse spécifique à une demande de l'équipe ou d'un enseignant concernant un ou plusieurs élèves avec protocole A.R. ;
- Soutenir directement le ou les enseignants dans la mise en place des A.R. au sein de la classe ;
- Jouer le rôle de médiateur entre les spécialistes et l'équipe éducative.

**Rechercher** des outils, des moyens pédagogiques alternatifs :

- Créer une plateforme numérique permettant à tous les intervenants d'y trouver les informations utiles + forum de partage de bonnes pratiques ;
- Constituer une mallette d'outils pédagogiques utiles aux élèves en difficultés.

**Écouter** chaque partenaire du projet dans ses difficultés - Être garant de l'**Équité** :

- Organiser des groupes réflexifs sur la mise en place des A.R. au sein de l'enseignement ordinaire.

### Objectifs :

- > Permettre aux enseignants de déposer leurs difficultés et questionnements au sujet des A.R. qu'ils sont chargés de mettre en place dans leur classe ;
- > Mettre en évidence ensemble les freins et les facilitateurs du projet ;
- > Leur proposer des ateliers thématiques (à caractère formatif) sur :
  - » une pathologie particulière afin de mieux en comprendre le fonctionnement et les besoins ;
  - » un ou plusieurs A.R. (exemple : outils informatisés) pour mieux en comprendre l'utilité pour l'élève à besoins spécifiques ;
  - » possibilité d'y inviter des professionnels de la santé, des parents d'élèves à besoins spécifiques, des enseignants afin qu'ils partagent leur expérience positive des AR.

- Garantir à chacun l'équité : *notre objectif est de pouvoir aider les enseignants à développer chez les jeunes leurs potentialités dans les domaines physique, sensoriel, relationnel, émotionnel, cognitif et professionnel avec de la bienveillance.*

**Promouvoir** la nécessité, le caractère indispensable des A.R. :

- Montrer ou démontrer que les mesures concrètes permettent de réduire autant que possible les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'une personne à la vie en société.

**Homogénéiser** la mise en place des aménagements raisonnables et les pratiques pédagogiques non-discriminatives dans l'enseignement de la Province de Hainaut.

**CAPP-HAINAUT**
**CAPP**  
**HAINAUT** CENTRE D'ACTIONS ET  
 DE PROJETS PÉDAGOGIQUES

## SECTEURS D'ACTIVITÉS

CAPP-Hainaut a pour mission d'accompagner les établissements d'enseignement ordinaire de la Province de Hainaut à mettre en place des stratégies pédagogiques leur permettant de mettre en œuvre leur Projet d'école et leur Contrat d'objectifs mais aussi le Projet éducatif et pédagogique de notre PO.

CAPP-Hainaut contribue ainsi à la mise en œuvre du plan AdhésioN 3.0., le plan stratégique provincial.

## PUBLIC CIBLE

Membres du personnel enseignant des établissements d'enseignement ordinaire de la Province de Hainaut : enseignants, éducateurs, directions, directions adjointes, chefs d'atelier, chefs des travaux, coordonnateurs CEFA.

## MISSIONS

Concrètement, CAPP-Hainaut :

- accompagne les équipes de direction et leurs équipes éducatives dans l'élaboration du Plan de pilotage et dans le suivi du Contrat d'objectifs (méthodologie, coaching, outils) ;
- soutient les équipes de direction dans le développement des pratiques collaboratives au sein de leur établissement notamment par le biais du programme CollaborAction (séminaire, coaching, forums, etc.) ;
- anime des séances d'informations en lien avec les méthodes et/ou les dispositifs pédagogiques ;
- crée des outils, des documents-types pouvant être utiles aux équipes éducatives ;
- recense les bonnes pratiques et les initiatives innovantes pour permettre leur rayonnement au sein de l'enseignement provincial ;
- organise et anime des formations en lien avec les Plans de formations des établissements (journées pédagogiques) mais aussi les formations aux fonctions de sélection et les formations destinées aux enseignants débutants, etc. ;
- participe aux Conseils de participation des établissements ;
- organise et anime des sessions de supervision créative pour les équipes de direction (Creative people) ;
- gère et actualise la bibliothèque des programmes ;
- gère et actualise les référentiels d'évaluation pour l'enseignement qualifiant ;
- assure un accompagnement pédagogique transversal des enseignants à leur demande ou à la demande de leur Chef d'établissement.

## PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Cellule d'appui et de soutien pédagogique du CPEONS (CSA).  
Formateurs externes.



*Etudier en Hainaut!*

# CONTACT

## CPMS

*Pour tout numéro de téléphone et adresse mail, voir le site du CPMS*

🌐 [www.cpmsenhainaut.be](http://www.cpmsenhainaut.be)

📘 CPMS en Hainaut

## CAREPH

📞 Centre : 064/28 02 28

Charleroi : 071/53 14 51

Mons-Borinage : 065/76 76 10

✉ [careph@eduhainaut.be](mailto:careph@eduhainaut.be)

🌐 [www.etudierenhainaut.be/careph](http://www.etudierenhainaut.be/careph)

📘 Etudier en Hainaut : CAREPH

## CAPP-HAINAUT

📞 065/384.935

✉ [capp.hainaut@eduhainaut.be](mailto:capp.hainaut@eduhainaut.be)

🌐 [www.etudierenhainaut.be/services/capphainaut](http://www.etudierenhainaut.be/services/capphainaut)

📘 [www.facebook.com/CAPP.Hainaut](https://www.facebook.com/CAPP.Hainaut)



*Etudier en Hainaut!*